



Montreuil, le 9 février 2026

Mesdames et Messieurs les député·es,

La CGT Finances publiques (syndicat représentatif au sein de la Direction générale des finances publiques – DGFIP), souhaite vous alerter de nouveau (cf notre courrier du 30 janvier dernier) et porter à votre attention la situation particulièrement dégradée du dialogue social institutionnel dans notre administration alors que la situation des agent·es des finances publiques est plus que préoccupante.

Celui-ci s'articule autour de Comités sociaux d'administration (CSA Locaux ou CSA de Réseau, consultatifs) et leurs démembrements en Formations spécialisées (FS) en matière d'hygiène, de santé, de sécurité et de conditions de vie au travail. Des groupes de travail sont aussi organisés, en préparation de ces instances et/ou pour aborder des questions techniques.

Mais une dérive s'installe depuis trop longtemps : ces instances et groupes de travail n'ont de « dialogue social » que le nom.

De plus en plus de dossiers ne sont même plus soumis au vote des CSA. Quelle que soit la nature de nos remarques, demandes, revendications et d'autant plus si elles remontent directement de nos services, la Direction générale écoute, avec plus ou moins d'attention, mais ne fait systématiquement évoluer en aucun point ses dossiers. Et cela en première comme en deuxième séances (re-convocation en cas de premier vote « contre » unanime des représentant·es des personnels).

Devenus de simples « chambres d'enregistrement », les CSA et groupes de travail sont instrumentalisés par la direction générale dans le seul but de pouvoir cocher artificiellement la case « réunions tenues ». Son unique boussole : continuer à mettre en œuvre une véritable entreprise de casse de notre administration centrale à réseau déconcentré.

Si la CGT Finances publiques n'est pas partisane, par principe, de la politique de « la chaise vide », la question se pose aujourd'hui et pour chaque convocation de l'utilité, dans l'intérêt des personnels, de participer à une mascarade de dialogue social. En effet, ces instances formelles sont couvertes par un décret fixant le périmètre des sujets pouvant y être abordés. Chaque fois que la CGT a demandé à aborder des points à la marge du décret, nous avons reçu une fin de non recevoir. Pourtant, depuis plusieurs mois, la Direction Générale a ajouté des « points d'information », de plus en plus nombreux, en-dehors du périmètre du décret, transformant cette instance en monologue descendant !

Pour toutes ces raisons, la CGT Finances publique a décidé de ne pas participer au CSAR de ce jour, ni à son éventuelle re-convocation en février, et de vous alerter, celui-ci ayant à l'ordre du jour notamment 550 suppressions d'emplois supplémentaires (32 596 suppressions d'emplois temps pleins depuis la création de la DGFIP en 2008, soit 29 % de ses emplois de titulaires).

Comment une administration dont le rôle est aussi central dans le fonctionnement de l'État, peut-elle s'asseoir sur toute prise en compte des attentes de ses personnels ? Les agent·es des Finances publiques sont en grande souffrance. 20 collègues se sont suicidé·es en 2025 et les tentatives sont bien plus nombreuses. Le taux de suicides au sein de la population française était de 13,4 pour cent mille pour l'année 2022, il est de plus de 20 en 2025 à la DGFIP !

Même sur ce sujet, il aura fallu attendre que la presse s'en empare pour que l'administration daigne s'en préoccuper alors que la CGT Finances publiques alerte depuis de nombreuses années sur la dégradation des conditions de travail des agent·es. Des réunions sur la prévention des actes suicidaires à la DGFIP ont été organisées pour aboutir à un « plan d'actions 2025-2027 pour améliorer les conditions de vie au travail et prévenir les risques suicidaires ». Ce plan a fait l'objet d'un vote contre unanime des organisations syndicales, car ne traitant en rien les causes, mais tentant juste de mettre en place quelques mesures de prévention. Il est pourtant maintenu sans modification ni complément par l'administration, démontrant une nouvelle fois sa conception du dialogue social.

Tout doit être fait pour que cesse cette hémorragie dramatique. Cela passe par la prise en compte du vécu et des revendications des agents et de leurs représentant·es, notamment dans le cadre des instances du dialogue social institutionnel.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces éléments et pour vos éventuelles interventions dans le cadre de votre mandat, la CGT Finances publiques se tient à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Fanny De Coster,

Secrétaire générale de la CGT Finances publiques